[N.° 621. *]

B. n.° 198.
D. 1189.

LOI

Qui ordonne une rectification dans celle du 9 Messidor relative au code hypothécaire.

Cod
Fran
Fre
10347
no. 22

Du 30 Vendémiaire, an quatrième de la République française, une et indivisible.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de son comité des finances,

Décrète qu'au mot *ventose* qui s'est glissé par erreur dans l'article I.^er^ de la loi du 9 messidor dernier, concernant le code hypothécaire, il sera substitué le mot *nivose*, le seul que la loi ait eu en vue d'après l'article CCLV et suivans.

Visé. Signé LEHAULT.

Collationné. *Signé* GENISSIEU, *président;* PONS (de Verdun), GLEIZAL, *secrétaires.*

A PARIS, de l'Imprimerie du Dépôt des Lois.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY